



SE FAIRE LICENCIER PAR SON EMPLOYEUR APRES 2 MOIS D ARRET DE TRAV

Par **NATH666666**, le **03/05/2019** à **10:35**

MA CONVENTION COLLECTIVE EST LE 4711F COMMERCE A PREDOMINANCE ALIMENTAIRE 3305
NUMERO SIRET 39092317500025
mon employeur leclerc ne veut pas me licencier ni me faire une rupture conventionnelle je veux absolument toucher le chômage et je veux absolument quitter l'entreprise apres mon deuxieme mois d arret car ensuite je n ai que 50 pour cent de mon salaire et ce n est pas possible financierement cet situation la.
j ai deja eu deux avertissements ecrits je suis en arret de travail depuis 1 mois et j entame mon deuxieme mois d arret.en clair je suis en depression a cause d eux et je vais voir un psy.j ai deja vu un medecin du travail pendant le premier mois d arret pour lui expliquer que je ne veux plus revenir dans l'entreprise et que je suis en depression a cause d eux.
comment faire pour toucher le chômage rapidement sans perdre un mois de salaire complet dans l'entreprise car si je fais abandon de poste financierement je peux perdre jusqu a 3 mois de salaire inenvisageable.
licenciement pour inaptitude cela va etre trop long la procedure et je vais perdre un mois de salaire
je suis pret a tout pour partir rapidement mais je ne veux pas perdre un mois de salaire
il me reste un mois de conges payes a partir de juin
quels solutions m offrent a moi pur obtenir ce que je veux
merci de me repondre rapidement
merci de m aidern
j en ai trop marre de cette situation
cordialement
geoffrey doche